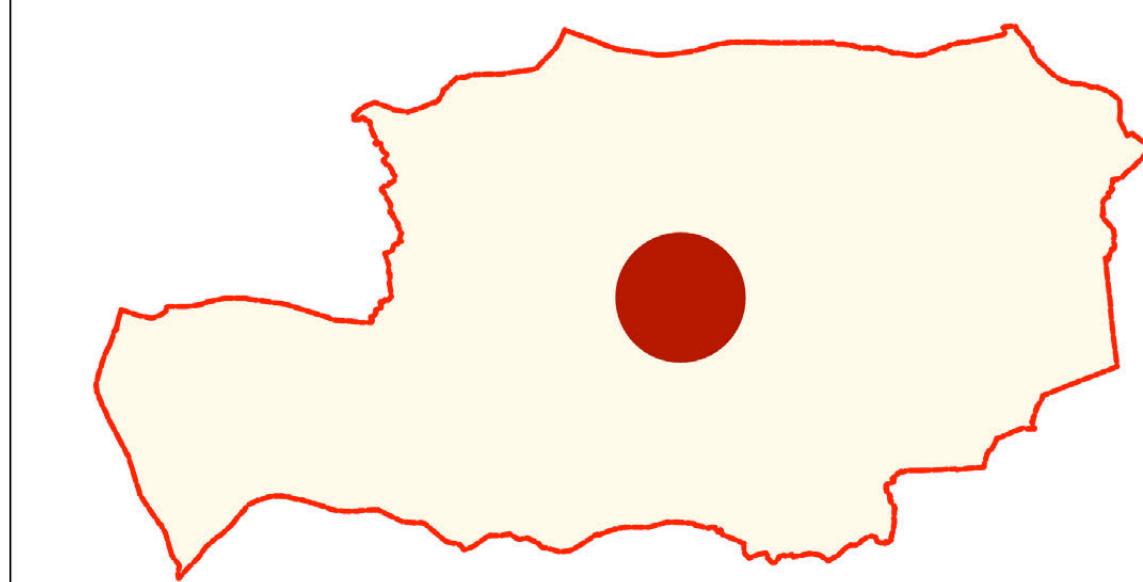




Plan Cadastral Informatisé - Millésime janvier 2024 cadastre.data.gouv.fr

24/06/2025

Groupeur : K.ur bain - DM.Eau

Mairie de CONCORET
1, Place de l'Audience
56 430 CONCORET



Kurbain
58 rue de la Pinterie
35 300 FOUGERES



Légende

- Limite communale
- Bât dur/léger
- Parcelle
- Unité foncière
- Réseau viaire principal
- Réseau hydrographique
- Cimetière

Zones et sous-secteurs du PLU

Nota : Les surfaces exprimées d'après le contenant cadastral sont données à titre indicatif

Zones urbaines

- Uc1 (6,6656ha) - Secteur de centralité du bourg
- Uc2 (0,3298 ha)
- Ur (20,6158 ha)
- Ue (4,9482 ha)
- Uel (3,1166 ha)

Zones à urbaniser

- 1AUr (2,2734 ha)

Zone agricole

- A (896,8511 ha)
- Aa (0,7020 ha)
- Ae (0,1321 ha)

Zones naturelles

- N (524,9805 ha)
- Nf (90,1433 ha)
- NL (21,2945 ha)
- Nh (9,3815 ha)
- Nt (0,8505 ha)

Prescriptions graphiques

- Espace boisé au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Lande au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Haie au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Jardin au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Zone humide au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Marge liée aux cours d'eau
- Arbre remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Emplacement réservé au titre de l'art. L.151-41 C. urb.
- Patrimoine remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, repéré au titre de l'art. L.151-11-2° C. urb.
- Petit patrimoine au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (calvaire, four)
- Petit patrimoine hydraulique au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (puit, fontaine)
- Marge liée aux routes départementales
- Chemin pédestre et de randonnée au titre de l'art. L.151-38 C. urb.
- Monument historique
- Protection des abords de monument historique

Ech. AO : 1/7 500



0 50 100 200 300 500m

Emplacements réservés art. L.151-41 C. urb.

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
01	Aménagement d'un chemin piétonnier	460 m ²	Commune
02	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un chemin piétonnier	1290 m ²	Commune